

Par courriel

Montréal, le 18 mai 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le 9675, Avenue Papineau, lot : 2 698 587,  
Cadastre du Québec, arr. Ahuntsic-Cartierville, Montréal (Québec) N/Réf :  
200791054 V/Réf : Art. 23-24**

---

Madame Art. 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

**NOTE AU DOSSIER**

**OBJET**: Inspection afin de vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles au  
**Nettoyeur Milan**, situé au 9675 avenue Papineau #70, à Montréal

**DATE** : 21 juin 2011

**NO. DOSSIER** : 7610-06-01-04210-01

**COMMENTAIRES** :

Aucune inspection n'a été effectuée car l'entreprise est maintenant fermée et il n'y a plus  
d'activité de nettoyage à sec à cette adresse.

La compagnie Confection Cammy occupe présentement cette adresse.

  
Signature

# **Programme de contrôle environnemental**

## **Nettoyeurs à sec**

### **Formulaire d'inspection**

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés  
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

**Juin 2011**

# NETTOYEURS À SEC

## DESCRIPTION

Combien de machines ?	
Génération : <input type="checkbox"/> type I <input type="checkbox"/> type II <input type="checkbox"/> type III <input type="checkbox"/> type IV <input type="checkbox"/> autre (spécifier) :	
La machine a-t-elle un distillateur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

### ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR)<sup>1</sup>

Lieu dédié spécifiquement aux MDR : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Sinon, spécifier :	
Localisation : <input type="checkbox"/> intérieure <input type="checkbox"/> extérieure	Contenant étanche (art. 45) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lieu sécurisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Bassin de rétention (art. 33-35) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pièce fermée : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Présence d'absorbant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Identification de l'emplacement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, spécifier :	
Y a-t-il un drain (art. 35) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

### ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR

Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non L'abri est-il conforme (art. 34) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Espace clôturé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dans un conteneur (art. 44) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, spécifier : _____	
Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____	

<sup>1</sup> Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

**FICHE D'INSPECTION NETTOYEUR À SEC**

Date : 99/02/05  
 A M J

N/Référence : 4210

Nom de l'établissement : NETTOYEUR MILAN

Rue : 9675, PAPINEAU, #70

Ville : MONTREAL

Code postale : H2B 1Z6

Personne responsable : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DES MACHINES DE NETTOYAGES À SEC**

MARQUE	GÉNÉRATION	DATE D'ACQUISITION	CAPACITÉ (LBS)

**CONSOMMATION DE PERCHLOROÉTHYLÈNE**

Quantité de linge nettoyé : \_\_\_\_\_ lbs/semaine ou lbs/mois

Quantité de perchloroéthylène utilisé : \_\_\_\_\_ gal/mois ou litre/mois

**DÉCHETS GÉNÉRÉS**

TYPES	QUANTITÉ	DESTINATAIRE
Boues		
Cartouches		

**ENTRÉPOSAGE MATIÈRES DANGEREUSES**

NATURE	QUANTITÉ	CONTENANT
Perchloroéthylène		
Cartouches		
Boues		

Remarque(s) : N EXISTE PLUS FERMÉ

INSPECTEUR : \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_



Le 31 août 1998

NETTOYEUR MILAN  
9675, PAPINEAU, #70  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2B 1Z6

N/Réf. : 7610-06-01-0421000

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous rappeler que la date d'échéance pour participer au programme de remplacement des machines de nettoyage à sec donnant droit à un crédit d'impôt est le 31 décembre 1999. Le gouvernement du Québec vous a fait parvenir, au début de 1998, un dépliant d'information sur les modalités pour bénéficier du programme en vigueur.

Le but du programme est de réduire les émissions de perchloroéthylène (PERC) provenant des activités de nettoyage à sec. Le perchloroéthylène étant un produit hautement toxique, on se doit de limiter son usage. En effet, le PERC dans les ateliers de nettoyage à sec se retrouve généralement dans les vapeurs dégagées à l'atmosphère ainsi que dans les résidus liquides et solides. Ces émissions sont susceptibles de porter atteinte à la santé des gens et à la qualité de l'environnement.

De plus nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Faune procède actuellement à la révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20). Cette révision aura pour conséquence que toute machine de nettoyage à sec utilisant le perchloroéthylène (PERC) comme solvant devra être de type étanche réfrigéré. La date pour la mise en vigueur des nouvelles normes est à déterminer. Toutefois, le 1<sup>er</sup> janvier 2001 est la date actuellement envisagée.

...2

Direction régionale de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636  
Télécopieur : (514) 873-4479



Donc, si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé, non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme actuellement en vigueur.

Pour toutes questions relatives à ce programme, vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Parent, ingénieur, au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 256 ou madame Lucie Baril-Matthieu au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 259.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



GC/RP/nl

Gérard Cusson  
Chef du Service industriel